

AVIS A LA POPULATION REUNION D'INFORMATION PREALABLE

**ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU
PERMIS DU CENTRE DE COMPOSTAGE DE BASSE-WAVRE (WAVRE) – CATEGORIE B**

Le demandeur : in BW sc Intercommunale, rue de la Religion 10 à 1400 Nivelles, informe la population qu'elle va introduire le renouvellement du permis d'environnement de son centre de compostage de Basse-Wavre situé à la Chaussée de Longchamp, 2 à 1300 Wavre. Le site étant un établissement de classe 1, ce renouvellement est soumis à une étude d'incidences sur l'environnement. Conformément aux articles D.29-5 et suivants et ainsi qu'aux articles R.41-1 et suivants du Livre I^{er} du Code de l'environnement, in BW vous invite à la réunion d'information préalable au public à cette étude qui se tiendra le :

**Lundi 19 mai 2025 à 18h à la Salle de réunion de la station d'épuration de la Dyle,
Chaussée de Longchamp, 2 à 1300 Wavre.**

Cette réunion d'information a pour objectif (article D29-5 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement) :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3° de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4° de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

La vidéo de la réunion ainsi que les supports utilisés lors de celle-ci seront consultables, à partir du surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours (obligation légale), sur le site Internet : <https://dechets.inbw.be/nos-plateformes-de-compostage>.

Tout citoyen des communes de Chaumont-Gistoux, de Grez-Doiceau et de Wavre, communes désignées par le Département des Permis et Autorisations, peut participer à cette réunion.

Dans un délai de 15 jours suivant la réunion d'information, les observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant ce site et la présentation d'alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, peuvent être adressées au Collège communal de Wavre. Les courriers doivent être adressés par écrit au Collège communal de Wavre, Place de l'Hôtel de Ville 1 à 1300 Wavre ou à l'adresse mail suivante : pe_pic@wavre.be (avec une copie à in BW, rue de la Religion 10 à 1400 Nivelles, e-mail : infodechets@inbw.be).

Toute information sur le projet peut être obtenue par écrit auprès d'in BW, Département des Déchets, rue de la Religion 10 à 1400 Nivelles ou par téléphone au 067/894 587 ou à l'e-mail : infodechets@inbw.be